

Le Petit Moncourtois

Numéro #35

Mai / Juin 2026



Le Magazine d'information bimestriel de votre commune



Sommaire

Le Mot du maire - P2

Elections municipales - P3

Manifestations et cérémonies - P4 à P5

Actualités municipales - P6 à P8

Police municipale - P9 à P10

Vous avez la parole - P10 à P11

Animations de Pâques - P12

Le Mot du Maire

Moncourtoises, Moncourtois,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier sincèrement, une nouvelle fois, pour le soutien que vous avez apporté à la liste que j'ai menée lors des élections municipales de mars dernier. Votre participation remarquable nous a permis d'arriver largement en tête avec plus de 68% des voix, un résultat dont je suis particulièrement fier.

La confiance que vous nous avez témoignée renforce ma détermination et mon engagement à servir notre commune.

Nous allons désormais pouvoir reprendre la gestion courante et travailler sur le programme que nous vous avons présenté tout en poursuivant les engagements et actions pris ces derniers mois pour les six années à venir.

Cela commence par un engagement pris en 2025 : l'installation d'un distributeur automatique de billets. Celui-ci est désormais en service au Coccimarket et accessible aux horaires d'ouverture du magasin, soit de 7h à 22h tous les jours de la semaine.

L'année 2026 sera particulière car elle a véritablement démarré sur le plan budgétaire au début du mois de mai avec le vote du budget intervenu il y a quelques jours seulement. Je ne manquerai pas de vous présenter les grandes lignes dans la prochaine édition de notre journal communal.

Il faudra donc prioriser nos engagements mais aussi préparer les gros projets de cette mandature, tant dans leur élaboration que dans la recherche de subventions indispensables à leur réalisation.

Par ailleurs, comme chaque année, j'ai le plaisir de vous annoncer les futures festivités : le Moncourt Mobile mais aussi et surtout les Éphémères Ô Château qui démarreront le vendredi 26 juin suivi de la soirée mousse le samedi 27 juin.

Enfin, sachez que vous pouvez encore et toujours compter sur moi et la nouvelle équipe qui m'entoure pour faire de Moncourt-Fromonville une commune toujours plus dynamique et attractive.

**Votre maire,
Maxime LABELLE**

Et comme le disait Ronald Reagan : « En travaillant ensemble et en réunissant nos richesses, nous pouvons accomplir de grandes choses »

Elections municipales du 15 mars 2026

Les élections du 15 mars dernier ont permis le renouvellement des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Deux listes faisaient campagne :

- la liste « Poursuivons ensemble » menée par Maxime LABELLE,
- La liste « L'Union pour un Nouvelle Essor » menée par Hervé LINA.

Le taux de participation à ces élections a été de 69,12 %.

La liste de Monsieur LABELLE « Poursuivons ensemble » a recueilli 707 votes, soit 68.18 % des voix.

La liste de Monsieur LINA « L'Union pour un Nouvel Essor » a recueilli 330 votes, soit 31.82 % des voix. Découvrez ci-dessous les élus du nouveau conseil municipal.



Maxime LABELLE
Maire



Séverine AUDAS
1^{ère} adjointe à la santé et à l'environnement



Didier HENGY
2^{ème} adjoint à l'urbanisme et au développement économique



Virginie DE ARAUJO
3^{ème} adjointe à la vie scolaire, périscolaire et enfance



Jean-Michel HOCHABAEFF
4^{ème} adjoint aux associations



Katia SALMON
5^{ème} adjointe aux affaires sociales



Vitor MARQUES DE SOUSA
Conseiller municipal délégué aux travaux, à la voirie et aux manifestations



Françoise OLLIVIER
Conseillère municipale



Zacharie LECOMPTE
Conseiller municipal



Annie LAZAM
Conseillère municipale



Roxane REMY
Conseillère municipale



Arnaud STRICOT
Conseiller municipal



Cédric GÉRARD
Conseiller municipal



Corina RIZA
Conseillère municipale



Mégane FERREIRA
Conseillère municipale



Ugo RODRIGUES
Conseiller municipal



Hervé LINA
Conseiller municipal de l'opposition



Sébastien TOUYAROU
Conseiller municipal de l'opposition



Séverine HUYGHE
Conseillère municipale de l'opposition

Manifestations et cérémonies



Moncourt Mobile

La 5^{ème} édition du Moncourt Mobile aura lieu le **dimanche 24 mai** à **partir de 10h** dans le parc du château.

Que signifie :

- *Young timer* : ce terme désigne des véhicules entre deux âges sur une période allant de la fin des années 70 jusqu'aux années 90.
- *Old timer* : le terme Old timer fait référence aux véhicules qui ont généralement plus de 30 ans.
- *Super car* : voitures d'exception au design extraordinaire
- Sans oublier les *magnifiques voitures anglaises*.

Si vous possédez l'une de ces catégories, vous pouvez venir l'exposer gratuitement sans réservation le jour J et partager une journée entre passionnés !

ENTRÉE GRATUITE

Restauration sur place - structure gonflable

Remise de prix dans 5 catégories



Commémoration de la victoire des forces alliés sur l'Allemagne nazie et fin de la seconde guerre mondiale en Europe

Le maire, le conseil municipal et le conseil municipal des enfants se rendront au cimetière le **vendredi 8 mai 2026 à 11h30** afin de procéder au traditionnel dépôt de gerbes au monument aux morts ainsi que sur les tombes des soldats morts pour la France.

La population est conviée à ce moment de recueillement.

Cette cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié à la mairie.

Café rencontre



Le prochain café rencontre aura lieu le **samedi 13 juin de 10h à 12h** sur le parking du centre commercial.

Ce café rencontre est l'occasion idéale pour échanger avec vos élus sur des sujets variés.

Nous espérons vous voir nombreux ! A bientôt autour d'une tasse de café.

Manifestations et cérémonies



5^{ème} saison des éphémères

La manifestation musicale de l'été

Les Éphémères sont de retour cet été pour vous offrir une série de concerts les vendredis soirs et de soirées animées par un DJ les samedis soirs.

Du **vendredi 26 juin au samedi 1^{er} août**, cette manifestation musicale prendra place chaque week-end, dans la cour de la mairie.

Ne manquez pas l'opportunité de vivre l'été au rythme des "Éphémères" et laissez-vous emporter par la magie des concerts en plein air !

PROGRAMME

Ven. 26 juin	Groupe OSHALÁ	Ven. 17 juil.	Groupe Romain Watson
Sam. 27 juin	Soirée mousse avec DJ Nico	Sam. 18 juil.	DJ Loïc
Ven. 3 juil.	Groupe New Blades	Ven. 24 juil.	Groupe Local 42
Sam. 4 juil.	DJ Nico	Sam. 25 juil.	DJ Loïc (soirée cadeaux)
Vend. 10 juil.	Groupe Kaly and the Firbrands	Ven. 31 juil.	Groupe Duqué
Sam. 11 juil.	DJ Melvin	Sam. 1 ^{er} août	DJ Loïc
Lun. 13 juil.	Groupe OSHALÁ - Groupe French Coffee - DJ Greg, feu d'artifice		

Actualités municipales

Pré-inscriptions pour la rentrée scolaire



Les pré-inscriptions sont ouvertes pour les enfants nés en 2023 entrant en 1^{ère} année de maternelle et pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune.

Les parents doivent se présenter à l'accueil de la mairie munis :

- du livret de famille
- de 2 justificatifs de domicile différents de moins de 3 mois
- du carnet de santé de l'enfant à jour des vaccins.

Un certificat d'inscription vous sera remis.

L'inscription définitive de votre enfant sera à finaliser auprès de Madame Stéphanie VALA, directrice de l'école primaire.

Lieu d'Accueil Parents Enfants du Pays de Nemours

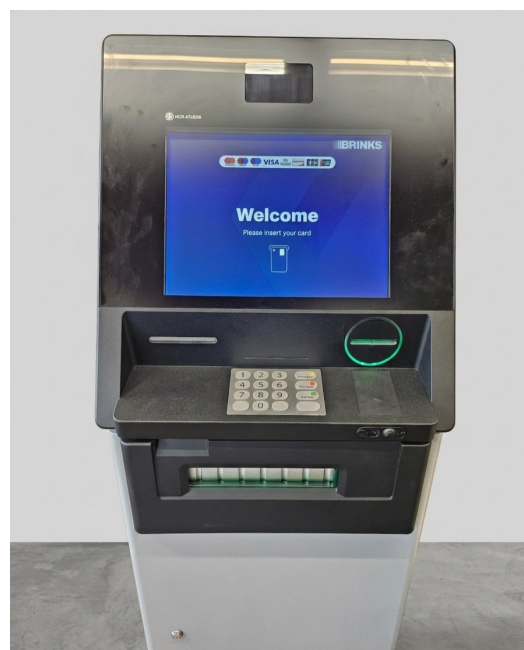
Pour la première fois pendant les vacances scolaires, le L.A.E.P. a proposé un atelier sur notre commune, cette fois-ci dans les salons du château.

Ce dispositif rencontre un réel succès auprès des habitants et a vocation à se poursuivre.

Nous remercions chaleureusement les intervenants pour leur travail remarquable et la qualité des ateliers proposés, à la fois enrichissants et très ludiques.



Installation d'un distributeur de billets



L'installation d'un distributeur automatique de billets (DAB) au sein du magasin Coccimarket constitue une avancée importante pour notre commune.

Ce nouvel équipement vous permet désormais de disposer d'un service de retrait d'argent aux horaires d'ouverture du Coccimarket.

Nous nous réjouissons de cette initiative qui contribue à renforcer l'attractivité et les services de proximité de notre commune !

Dates de collectes bacs jaunes

12 mai - 26 mai

9 juin - 23 juin

Etat Civil



Naissance

Neylan MECQUESSE, le 22 février 2026
Kenzo CANUTO, le 5 mars 2026

Décès

Daniel PEYROUX, le 15 mars 2026
Christian GUILLAIS, le 1^{er} avril 2026
Adélia ROOB, le 6 avril 2026

Actualités municipales

Ouverture officielle de la médiathèque municipale



Mercredi 18 février a marqué l'ouverture officielle de la médiathèque municipale, un moment très attendu qui a rencontré un véritable succès.

Dès les premières heures, le public a répondu présent en nombre : 29 adultes et 14 enfants ont franchi les portes de ce nouvel espace dédié à la lecture.

L'ambiance a été chaleureuse et conviviale, chacun prenant le temps de

découvrir les lieux et de s'approprier cet espace pensé pour tous les âges.

Les visiteurs ont salué l'aménagement et la diversité des ouvrages proposés tant pour les « petits » que pour les « grands ».

Les enfants ont immédiatement pris possession des lieux, feuilletant les livres et profitant des coins dédiés.

Cette première journée laisse présager un bel avenir pour la médiathèque !



MÉDIATHÈQUE

Horaires

Mardi 10h00-12h00
Mercredi 10h00-12h00, 15h00-18h00
Judi 15h00-18h00
Vendredi 15h00-18h00
Samedi 10h00-12h00, 15h00-18h00

01 86 90 91 39

Médiathèque
du Pays de Nemours



Recrutement

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE



MAIRIE DE
MONCOURT - FROMONVILLE

Le ville de Moncourt-Fromonville recrute un policier municipal.

Il aura en charge les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques ainsi que de la relation de proximité avec la population.

Profil recherché : fonctionnaire titulaire,

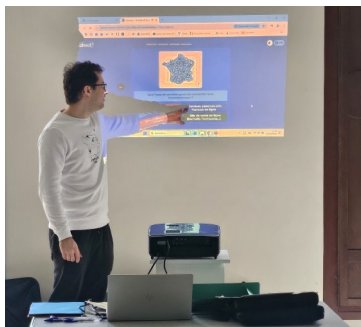
cadre d'emplois des gardiens-brigadiers. Être impérativement à jour des FIA et FCO. Expérience souhaitée sur un poste similaire.

Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de la mairie pour plus d'informations sur les modalités de candidature.

Actualités municipales

Association FACIL

Dans le cadre d'actions collectives destinées aux personnes âgées, l'association FACIL a organisé quatre ateliers numériques dans les salons du château.



Au cours de chaque atelier de deux heures, les participants ont appris à créer et utiliser une adresse e-mail, mais aussi à se connecter et à naviguer sur les différentes rubriques du site « Mon compte Ameli », ainsi qu'à utiliser la plateforme « Doctolib ».

Le dernier atelier a été consacré à la sensibilisation aux arnaques et aux courriels frauduleux via ces sites.

Ces ateliers ont été coanimés avec un conseiller numérique du PIMMS Médiation 77 de Nemours.



Distribution du journal

Depuis de nombreuses années, Ugo assurait la distribution du journal « Le Petit Moncourtois ».

Désormais entré dans la vie active, il met fin à ses fonctions. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement et lui souhaitons une excellente continuation.

Lyndsey lui succède dans cette mission : nous lui souhaitons la bienvenue.



Nouveau logo du Centre Communal d'Action Sociale



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a récemment modernisé son logo.

Plus simple et actuel, ce nouveau visuel vise à renforcer la lisibilité du CCAS auprès du public.

Animation « de l'œuf à la poule »

Mardi 31 mars, les élèves de l'école maternelle ont vu l'arrivée d'une couveuse contenant 4 œufs qui ont éclôs pour donner naissance à des petits poussins.

Ils ont également pu bénéficier de l'activité « de l'œuf à la poule » animée par Laetitia de Mezzo l'alliance homme/animal.



Job d'été aux services techniques



Chaque année, la commune recrute un(e) saisonnier(e) du 1^{er} au 31 juillet pour renforcer le service technique durant l'été.

Missions : participer à l'entretien des espaces verts, petits travaux de maintenance, propreté urbaine et aide logistique lors d'événements.

Le poste est réservé exclusivement aux jeunes Moncourtois(es) âgé(es) de 18 ans minimum.

Les candidatures doivent être déposées en mairie, accompagnées d'un CV et d'une lettre de motivation.

Police municipale

Déclaration d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie



La déclaration pour les propriétaires d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie s'effectue **OBLIGATOIREMENT** auprès de la police municipale.

Le permis de détention sera délivré par arrêté du maire.

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

1^{ère} catégorie : chiens d'attaque dont le maître ne peut retracer les origines par un document. Elle comporte les pitbulls, les boerbulles et les chiens d'apparence tosa-inu.

2^{ème} catégorie : chiens de garde ou de défense qui sont inscrits au Livre des Origines Français (LOF). Le maître dispose de documents délivrés par la société centrale canine attestant de l'origine du chien. Les Rottweiller et chiens d'apparence Rottweiller appartiennent à cette catégorie même sans inscription au LOF.

Ne peuvent détenir ces chiens :

- les personnes de moins de 18 ans,
- les majeurs en tutelle,
- les personnes condamnées pour crime ou violence,
- les personnes auxquelles le maire a retiré la propriété ou la garde d'un chien parce que celui-ci présentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Ne pas respecter une seule de ces dispositions constitue un délit passible de 3750 € d'amende et de 3 mois de prison. **Les propriétaires doivent faire la déclaration du chien auprès de la police municipale du lieu de résidence. Ils doivent s'assurer que leur chien soit promené muselé et tenu en laisse par une personne majeure.**

Documents à fournir lors de la déclaration en police municipale :

- pièce d'identité du déclarant,
- titre d'identification du chien (carte de tatouage),
- documents du livre des origines français (LOF) *Ne pas présenter les papiers du LOF implique le classement du chien en 1^{ère} catégorie (sauf pour les Rottweiller),*
- certificat de stérilisation du chien de 1^{ère} catégorie,

- certificat de vaccination antirabique en cours de validité,
- attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés au tiers par l'animal (en cours de validité),
- évaluation comportementale du chien effectuée par un vétérinaire agréé,
- obtention, par le propriétaire du chien ou le détenteur de l'animal, de l'attestation d'aptitude

L'évaluation comportementale : Pour les chiens des deux catégories, tout propriétaire doit obligatoirement faire réaliser une évaluation comportementale du chien. Lorsque le chien n'a pas atteint l'âge auquel cette évaluation doit être faite (*entre 8 et 12 mois*), il est délivré à son propriétaire un permis provisoire. Le vétérinaire transmet l'évaluation directement au Maire.

L'attestation d'aptitude : Le propriétaire d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie ou au détenteur est donc tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation, qui s'effectue avec ou sans chien, se déroule sur une journée, aux frais du propriétaire. Elle vise à rappeler la réglementation en la matière, à responsabiliser les propriétaires, à présenter et prévenir les comportements agressifs. Des démonstrations et des mises en situation sont également au programme de cette formation.

En cas de danger grave et immédiat, le maire, ou à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et faire procéder à son euthanasie après avoir obtenu l'avis préalable d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires.

NOTA : Toute morsure d'une personne par un chien, toutes races confondues, doit être déclarée auprès de la police municipale. Cette déclaration est effectuée par le propriétaire ou le détenteur du chien ainsi que par tout professionnel (y compris vétérinaire) ayant connaissance de la morsure.

Police municipale

Avoir un poulailler dans son jardin : que dit la loi ?



Posséder un poulailler avec quelques poules devient une vraie tendance, qui joint le plaisir de la compagnie des gallinacées aux avantages de produire sa propre nourriture. Mais il est nécessaire de respecter quelques règles, autant en terme de nuisances

vis-à-vis du voisinage, que de l'urbanisme et autres règles environnementales et sanitaires.

Les règles juridiques

Il n'existe pas de règle concernant la distance minimale entre un poulailler et la limite de votre terrain. Néanmoins, les nuisances sonores restent interdites à tout un chacun : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité." (*Code de la santé publique, article R1334-31*)

De plus, comme avec tout animal de compagnie, c'est votre responsabilité civile qui est engagée en cas de problème dû à vos poules : "Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé." (*Code civil, article 1243*). Vos poules ne doivent pas sortir de votre propriété, que ce soit pour se promener sur la voie publique ou pour picorer dans la pelouse du voisin.

Les nuisances olfactives "peuvent être considérées comme un trouble anormal de voisinage" : "Les installations renfermant des animaux

vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers, doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectés aussi souvent que nécessaire. Les fumiers doivent être évacués en tant que besoin pour ne pas incommoder le voisinage." (*Code de la santé publique - Article 26 du règlement sanitaire général*).

Les règles d'urbanisme

La loi reconnaît deux types de poulaillers : les poulaillers mobiles et les poulaillers en dur. Les poulaillers mobiles sont des structures légères pouvant accueillir jusqu'à une dizaine de poules. C'est une structure qui ne nécessite aucune déclaration. En revanche, pour les poulaillers en dur, si votre structure fait entre 5 et 20 m², une déclaration en mairie sera nécessaire avant les travaux. Si le poulailler dépasse les 20 m², il faudra même faire une demande de permis de construire.

Les règles du code rural et de la pêche maritime

L'élevage de volailles est autorisé pour tous, si ça reste un élevage d'agrément, pour un usage domestique donc, c'est-à-dire la consommation personnelle d'œufs et/ou de la chair. Un particulier n'a donc pas le droit de vendre le produit de son élevage. Un élevage sera considéré comme professionnel si le nombre de gallinacées atteint les 50 individus de plus de 30 jours et il doit être déclaré aux services compétents.

Depuis 2006, tout propriétaire d'oiseau est tenu de le déclarer à la mairie de sa commune : "Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche figurant à l'annexe 1 du présent arrêté." (*Arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire - Article 1*)

Vous avez la parole

Nouveau praticien à Moncourt-Fromonville !

Psychologue, Mickaël Chailloux s'installera début juin à Moncourt-Fromonville, dans le parc du château, où il ouvrira son cabinet.

Il proposera des accompagnements pour les adultes, les adolescents, les enfants et les familles, en s'appuyant sur une approche systémique et stratégique, issue notamment de l'école de Palo Alto. Cette approche s'intéresse aux interactions et aux situations concrètes du quotidien, afin d'aider chacun à retrouver des marges de manœuvre face aux difficultés rencontrées.

Il proposera également des accompagnements en psychologie du travail, à destination des professionnels.

Les consultations auront lieu sur rendez-vous, principalement du lundi au vendredi ainsi que le samedi matin.

Contact : contact@chailloux-psychologue.fr
06 98 44 64 96 - www.chailloux-psychologue.fr



JPOI - une présence solidaire à Moncourt-Fromonville



L'association Jeunesse Porte Ouverte Internationale (JPOI), à but non lucratif, agit pour soutenir les habitants en difficulté.

Chaque semaine, nous distribuons gratuitement des fruits et légumes frais, variés et de qualité, ainsi que du pain et des

viennoiseries collectés auprès de commerces partenaires de la commune et des environs.

Cette aide s'adresse à toute personne en situation de besoin, de manière ponctuelle ou durable. Contactez-nous directement, pour vous-même ou pour un proche qui traverse une période difficile.

Si vous souhaitez soutenir nos actions, vous pouvez également faire un don via www.helloasso.com (JPOI).

Pour suivre nos actualités, retrouvez-nous sur Facebook (#JPOI). Contact : Aimée KRETSCHMER – 06 74 92 05 89

Partenaire officiel du CCAS de la mairie de Moncourt-Fromonville

Vous avez la parole

Les p'tits loups



En ce jour spécial, les p'tits loups ont fêté Mardi Gras, merci à tous pour votre participation !

Les Amis du Patrimoine de Moncourt-Fromonville

Des lanternes lumineuses pour le nouvel an chinois !



Ecoute et concentration étaient les deux qualités requises pour fabriquer de jolies lanternes chinoises !

Une dizaine d'enfants de 8 à 10 ans a participé à cet atelier créatif, proposé par Nga, en ce samedi 14 février. Le local des Amis du Patrimoine ouvrait ses portes à cette occasion.

A partir de pochettes chinoises traditionnelles, rouges et dorées, les jeunes participants ont suivi les différentes étapes de la fabrication minutieuse de ces lanternes porte-bonheur !

L'objectif était pour Nga de faire découvrir un pan de sa culture dans le cadre des festivités liées au nouvel an chinois.

Après deux heures intenses de concentration, les enfants ont été fiers de montrer leurs œuvres à leurs parents !

Les Amis du Patrimoine organisent un concert de l'ensemble orchestral NoteSolidaires, avec un nouveau programme, le **dimanche 28 juin 2026 à 16h30** à l'église Saint-Etienne Sainte-Avoye.



Cet ensemble instrumental de Moret-sur-Loing et Orvanne se compose de 14 musiciens dont 4 nous viennent du Conservatoire de Veneux-les-Sablons. Ils proposeront, pour commencer, des œuvres de la période baroque : Vivaldi, Haendel, Albinoni, Glück.

Ils nous réserveront par la suite sûrement quelques bonnes surprises avec des musiques de films très connus.

La fête des voisins



La 26^{ème} fête des voisins aura lieu le **vendredi 29 mai**. L'objectif de cette fête est de réunir ses voisins autour d'un apéritif ou d'un repas afin de partager un moment convivial.

C'est aussi une bonne occasion de développer l'entraide de voisinage.

**Je protège les oiseaux
et la biodiversité**



Les beaux jours approchent et le printemps s'annonce déjà. Bientôt, nous pourrions retrouver le plaisir de nos jardins, en commençant par les préparer pour de futurs moments de détente au soleil et autour d'un barbecue.

Toutefois, restons encore attentifs : il est important de préserver l'habitat des animaux qui nous entourent.

Un peu de patience avant de tout remettre en ordre !

Numéros Utiles

La Mairie :

01 64 78 50 50

mairie@moncourt-fromonville.fr

Police Municipale :

06 27 84 23 80

police.municipale@moncourt-fromonville.fr

Du lundi au vendredi

de 8h45 à 12h et de 15h à 17h30

le samedi de 10h à 12h

(semaine impaire)

Site internet :

www.moncourt-fromonville.fr

Vous pouvez retrouver toutes les actualités de la commune sur :



Centre Communal d'Action Sociale :

Permanence le mardi après-midi sur rendez-vous les autres jours

Propositions d'articles ou photographies pour Le Petit Moncourtois :

mairie@moncourt-fromonville.fr

Commissariat de Nemours :

01 64 78 50 20

SAMU : 15

Police Secours : 17

Pompiers : 18

Communauté de Communes du Pays de Nemours

41 quai Victor Hugo

77140 NEMOURS

Tél : 01 64 78 69 05

secretariat@paysdenemours.fr



Directeur de la publication :

Maxime LABELLE

Comité de rédaction :

Maxime LABELLE / Sylvie MONTAGU

Conception :

Sylvie MONTAGU

Imprimé par Réseau 45

en 960 exemplaires

Animations de Pâques



Le Conseil Municipal des Enfants (CME) organise une vente de gâteaux le jeudi 21 mai à 16h30 devant l'école primaire Etienne Dailly.

Venez nombreux pour déguster de délicieuses pâtisseries tout en soutenant leurs projets. Un moment gourmand et convivial à ne pas manquer !